

Règlement particulier lors des oppositions filles - garçons:....

1) Lors d'une opposition équipe filles contre équipe garçons, l'équipe filles bénéficiera de 7 points d'avance au départ de la rencontre.

La position légale pour empêcher le tir d'une fille sera la suivante: les 2 pieds collés au sol, obligatoirement face à la joueuse qui tire (ne pas sauter, rester bras levés).

Toute autre intervention (contre sur le coté, contre en sautant, contre par derrière....) entrainera la validation du panier.

2) Lors d'une opposition équipe filles contre équipe Mixte (2 filles présentes sur le terrain durant toute la rencontre...cf règlement), l'équipe filles bénéficiera de 5 points d'avance au départ de la rencontre.

Le règlement concernant la position légale pour empêcher le tir dans les conditions énoncées dans le 1) (duel fille contre garçon) sera appliqué.

3) Lors d'une opposition équipe mixte contre équipe garçons, le règlement particulier concernant la position légale pour empêcher le tir d'une fille (duel fille contre garçon) s'appliquera.

Il n'y aura pas de points d'avance ou de différence de comptabilité des points lors de ces confrontations.

Arbitrage :

Les équipes possédant des arbitres ou des personnes désireuses d'arbitrer sont priées de le signaler à l'inscription.

Toutes contestations répétées des décisions feront l'objet d'une exclusion du terrain définitive avec remplacement possible.

Les joueurs exclus ne pourront pas rester sur le banc d'équipe et seront priés de rejoindre les tribunes.

Le moindre écart de langage suite à cette sanction vaudra une exclusion de la salle.